

**M. Fairweather:** Oui, c'était une somme astronomique. Le chef de mon parti me rappelle qu'elle s'élevait à 750 millions de dollars. C'était effectivement à ce chiffre que je pensais, chiffre tellement exorbitant que ma petite cervelle de ressortissant des Maritimes n'arrivait même pas à concevoir comment on pouvait dépenser une telle somme en frais de consultation. Le plus souvent, les rapports et documents établis par ces experts-conseils de l'extérieur ne sont pas mis à la disposition des membres du Parlement. Je pense que le porte-parole du ministre est prêt et qu'il va adopter un point de vue très étroit sur cette question, et se servir de l'expression consacrée pour classer la lettre adressée au secrétaire d'État (M. Faulkner) parmi les consultations juridiques. Je pense que c'est là un point de vue tout à fait étroit.

● (1720)

J'aimerais développer quelques autres idées sur la question de la disponibilité des documents et du secret dont le gouvernement semble vouloir s'entourer. Dans un article intitulé «On Telling People», que l'on trouve dans le recueil «Essays on Reform 1967» publié par Bernard Crick, le professeur J. A. G. Griffith écrit ce qui suit:

Le désir de soulever le couvercle qui masque les rouages du gouvernement et de voir comment ils fonctionnent, de savoir ce qui se dit, à qui et par qui, à quel niveau se prennent les décisions, d'après quels critères privés, dans quelle mesure la «politique» peut passer outre à ces critères, en fonction de quelles statistiques et autres «données» on prend les décisions, ce désir ne naît pas seulement de la curiosité ou du parti-pris, mais aussi de l'intérêt personnel, du «quis custodiet» et du sentiment de certains que les gouvernements représentent d'autres intérêts.

Le professeur Griffith fait quelques propositions que je vais paraphraser pour les besoins de la discussion. Premièrement, il faudrait que nous soyons beaucoup mieux informés du contexte dans lequel se prennent les décisions. Deuxièmement, il existe une large zone d'ombre, dont la plupart d'entre nous ne savent rien et imaginent généralement le pire. Ceux qui veulent faire croire qu'ils sont au courant font la navette, à pas feutrés, vers cette zone d'ombre. Plus nous nous approchons de la source de la vérité et plus nous apprenons de choses... mais pas nécessairement vraies. Il va de soi que c'est aux Affaires extérieures et à la Défense nationale que l'ombre dont parle le professeur Griffith est la plus manifeste. Nous admettons que cela soit nécessaire dans une certaine mesure, mais il y a là beaucoup d'exagération.

Troisièmement, lorsque le gouvernement consulte des intérêts privés avant de prendre des décisions, ne pourrait-il nous informer des marchés qu'il a conclus, des compromis auxquels il est parvenu, des promesses qu'il a faites? Nous avons un excellent exemple de ce genre de consultations dans les décisions très difficiles que doit manifester le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) pour régler les graves problèmes des travailleurs et de l'industrie des textiles au Canada. Le gouvernement conclura certainement des marchés avec d'autres gouvernements et avec cette industrie, et pourtant la Chambre, qui devra à un moment donné prendre des décisions en se fondant sur le résultat de ces négociations, ne saura rien de ce qui s'est passé pendant celles-ci.

**M. Stanfield:** Nous serons dans la même position que le ministre.

**M. Fairweather:** Quatrièmement, les gouvernements pourraient se permettre de parler beaucoup plus ouvertement de leurs politiques. Les ministres semblent réellement craindre de donner des précisions sur les objectifs

#### Information gouvernementale

qu'ils poursuivent. Ce dernier point s'applique exactement à la situation. Le ministre de la Justice (M. Lang), comme il représente aussi une circonscription qui comprend une partie de la ville de Saskatoon, a écrit une lettre au secrétaire d'État (M. Faulkner). D'une façon ou d'une autre, dans le système complexe de notre gouvernement, la lettre a été classée ou du moins je n'ai pu l'obtenir par la procédure habituelle et j'ai dû prendre le temps de la Chambre pour débattre cette motion.

Je le répète, il ne s'agit pas ici de l'avortement ni du Code criminel; le parlement a déjà pris une décision sur cette question. Il s'agit plutôt de savoir si le parlement peut obtenir une lettre importante échangée par deux ministres sur une question d'actualité au lieu de laisser des gens poussés par la frustration, sans doute des fonctionnaires, la communiquer à la presse.

Le professeur Griffith termine en demandant qu'on renseigne la population. Bien que cet article ait été écrit à l'intention des Britanniques, j'estime qu'il s'applique aussi à notre pays. Nous lisons les journaux, nous écoutons et regardons les commentateurs politiques, nous entendons des déclarations ministérielles et nous sommes donc conscients de l'existence d'un autre monde, la face cachée de la lune. C'est pourquoi nous devenons sceptiques au point de fermer la radio et la télévision lors des émissions sur les élections générales seulement parce que nous ne croyons pas ce qu'on nous dit. Je pense que cela est décisif pour l'institution parlementaire et il est curieux de noter, monsieur l'Orateur, que lundi de cette semaine la Commission trilatérale a tenté de réunir une conférence sur la gouvernabilité de la démocratie. Il est quelque peu ironique que cette conférence n'ait pu avoir lieu à cause de la grève des fonctionnaires qui rendait aléatoire la présence des invités du monde entier. On pourrait cependant discuter de cette ironie une autre fois.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je suis flatté de la présence du ministre des Postes (M. Mackasey) cet après-midi. Lui et moi prenons part à ce débat depuis notre élection à la Chambre il y a 13 ans. Je pense que nous avons probablement lu les mêmes articles et que nous sommes tombés sur un petit ouvrage plutôt perspicace, écrit par le professeur Brian Chapman et intitulé «*British Government Observed*», dans lequel il dit que la passion du secret est un sentiment qui nous vient de la Grande-Bretagne. Il a pris naissance à l'époque napoléonienne lorsque le gouvernement britannique tenait beaucoup à garder ses secrets pour lui-même.

**M. Stanfield:** A mon avis, les Irlandais en sont aussi un peu responsables.

**M. Fairweather:** Mon chef mentionne les Irlandais. Ce n'est pas encore la Saint-Patrick et je lui permettrai donc cette interprétation. Je considère la présence du ministre des Postes comme un encouragement. Il est assis près de moi et je l'ai entendu demander à peu près la même chose que moi, c'est-à-dire qu'on réduise cette sempiternelle cachotterie. Ainsi, lors d'un voyage récent à Washington, quelqu'un m'a dit que les États-Unis ont tant de documents secrets qu'il est presque impossible de s'y retrouver. Il devient inutile de classer, comme tels les documents secrets. La quantité même garantit suffisamment le secret. Il y a des centaines de millions de documents classés dans un vaste entrepôt de la Virginie et il est terriblement difficile d'y avoir accès, simplement à cause de la quantité de documents.

La vérité est que si l'on veut faire quoi que ce soit d'utile et d'important dans notre société libre, il faut le faire